

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public,

“ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, et pour d'autres objets liés au service public,” que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de clore la quatrième session du huitième Parlement par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de vos devoirs durant cette longue session, je désire vous remercier pour l'attention diligente que vous avez donnée aux nombreuses mesures importantes qui ont été soumises à votre examen.

Je suis content de constater que l'action du Canada, en décidant de s'unir à la mère patrie et aux colonies australiennes pour la construction d'un câble transpacifique, a reçu l'approbation générale.

Je vous félicite sur les preuves de prospérité continue qui règne par tout le Dominion, et qui a stimulé la formation de tant de compagnies ayant pour but le développement d'entreprises qui doivent tendre à accroître la richesse du pays.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté je vous remercie pour les subsides que vous avez accordés pour le service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En me séparant de vous je désire exprimer l'espoir que le Canada continuera longtemps à jouir de la prospérité qui règne aujourd'hui.

L'Orateur du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de septembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de septembre prochain.